



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 60778

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le récent rapport de la Cour des comptes qui, dans son chapitre consacré à « l'action sociale et sanitaire de l'Etat », constate, à l'égard de l'hospitalisation psychiatrique complète, que les alternatives sont toujours minimales, quarante années après la circulaire de 1960 organisant la « sectorisation ». De plus, les réseaux de soins organisés par l'ordonnance de 1996 ne font l'objet d'aucun suivi ministériel. Il lui demande la suite qu'il va réserver à ces observations.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60778

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mai 2001, page 2680